

**COMMUNE DE
L'HOPITAL DU GROSBOIS**



03.81.59.27.90

mairie.hopital-du-grosbois@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021.

Absents excusés : KOLLY Benoît (procuration KOLLY-BOUHERET Aurore) ; NOVOT Eugénio (procuration BEPOIX Gérard).

Secrétaire de séance : BEPOIX Gérard.

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

1. URBANISME

Permis de construire : M. PROST Ludo et PIRES-GOMES Lisa-May, construction d'une maison d'habitation rue des longues planches.

Déclaration préalable de travaux : M. HENRIET Samuel, construction d'une piscine.

AVIS FAVORABLE POUR CES DEUX DOSSIERS.

2. MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil décide de procéder au transfert de crédits suivant en section de fonctionnement du budget 2021 :

DF 65548	-	100.00 €
DF 6453	+	100.00 €

3. CONVENTION DENEIGEMENT

Le renouvellement de la convention de déneigement est reporté au prochain conseil municipal.

4. RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN COMMANDE GROUPEE AVEC LA CCLL.

Les 87 points lumineux recensés sur la commune, répondant aux critères de vétusté définis par le SYDED, vont être progressivement renouvelés avec de l'éclairage LED dans le courant du second semestre 2022. Cette opération fera l'objet d'une prestation groupée avec la Communauté de Communes Loue Lison.

Le coût par point lumineux s'élève environ à 500.00 € ; des subventions SYDED et DESIL (Etat) permettront de recevoir 300.00 € par point (chacun 150.00 €). Le reste à charge de la commune serait donc de 200.00 € par point lumineux ce qui fait 17 400 €. Cette dépense sera amortie entre 5 et 7 ans par les économies de consommation réalisées.

5. NOMENCLATURE COMPTABLE

Le Conseil décide d'opter par anticipation pour la M57 au 01/01/2023 : il s'agit d'une nouvelle nomenclature comptable obligatoire pour les collectivités à compter du 01/01/2024.

6. DOSSIER CUSENIER : point situation et avenant

Le Maire présente un avenant au marché des entreprises BCB et CHARLET pour le lot n° 4 d'un montant de 13 284.00 € TTC (11 070.00 € HT) ; ce qui porte le marché total à 160 884.00 € TTC.

Détail de l'avenant :

- Pose du garde-corps à la terrasse de la micro-crèche pour 1 495.00 € HT
- Bardage local poussette (remplace finition peinture) pour 1 615.00 € HT
- Chevrons supplémentaires sur l'ensemble pour 800.00 € HT
- Pose d'un polycarbonate opalescent pour 780.00 € HT
- Application d'un saturateur sur poutres de la terrasse de la micro-crèche pour 685.00 € HT
- Solivage plafond du logement pour 1 995.00 € HT
- Bardage claustra devant menuiseries extérieures pour 3 700.00 € HT (prestation déduite du lot n° 9).

Le conseil valide cet avenant à l'unanimité.

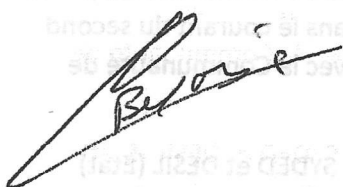
7. QUESTIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux de la municipalité, initialement prévue le 16 janvier 2022 est annulée pour raison sanitaire. Quant au repas des Aînés prévu le 29 janvier 2022, il est reporté à une date ultérieure lorsque la situation sanitaire le permettra.
- Sapin de NOEL : remerciements à la famille KOLLY Gabriel pour le sapin offert et installé sur la place du village.
- Affouages 2022 : il n'y aura cette année que peu d'affouage, environ 5 ou 6 petits lots. Des informations complémentaires vous seront données courant janvier 2022.
- Stationnements : il est interdit de stationner sur la place du village devant l'école. En période hivernale et afin de faciliter le déneigement, tout stationnement sur la voie publique doit être évité.
- Secrétariat : la mairie sera fermée du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022 inclus.

Le Conseil Municipal vous souhaite de très belles Fêtes de fin d'année.

Le secrétaire,

BEPOIX Gérald



Le Maire

GRENIER Jean-Claude

